

# PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2013

\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf avril s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Madame Nelly CLAUDEL.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme CLAUDEL Nelly, Maire,  
MM. REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, DURUPT Nadine, Adjoints  
MM. JEANGEORGES Sébastien, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, THOMAS Joël, AUBRY Chantal, ABEL Jacqueline, URLACHER Monique, JACQUEMIN André, CLERC Jean Philippe, GASPARD Marie-France, GRAVIER Sylvie, Conseillers Municipaux.

### **ETAIT ABSENT ET EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :**

MM. SERRIER Michel, **ayant donné pouvoir** à JEANGEORGES Sébastien

### **ETAIENT ABSENTES ET EXCUSEES :**

Mmes FETET Coralie, BAHI Najate, VINEL Isabelle, LAGARDE Danielle,

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme GRAVIER Sylvie est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu de la dernière réunion du 4 mars à l'approbation du Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la réunion du 4 mars 2013.

Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

### **I- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

Après avoir donné lecture des comptes administratifs de 2012, Madame le Maire cède la présidence de séance et quitte la salle.

Monsieur Jean REMY, 1<sup>er</sup> Adjoint préside la séance.

#### **❖ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications des divers comptes administratifs et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions non participation au vote) :

- APPROUVE le Compte Administratif 2012 du Budget Principal qui peut se résumer comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|   |                |
|---|----------------|
| ➤ DEPENSES DE L'EXERCICE .....              | 2 492 400,51 € |
| ➤ RECETTES DE L'EXERCICE .....              | 3 747 048,49 € |
| ➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT.....      | 1 254 647,98 € |
| ➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... | 956 516,15 €   |

**RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT : 2 211 164,13 €**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

|   |                |
|---|----------------|
| ➤ DEPENSES DE L'EXERCICE .....              | 1 070 236,03 € |
| ➤ RECETTES DE L'EXERCICE .....              | 838 383,90 €   |
| ➤ RESULTAT DE L'EXERCICE DEFICIT DE .....   | 231 852,13 €   |
| ➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... | 2 030 569,39 € |

**RESULTAT CUMULE EXCEDENT DE : 1 798 717,26 €**

### RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2012 :

- Dépenses d'investissement : 3 083 224,00 €
- Recettes d'investissement : 56 000,00 €

\*\*\*\*\*

## **❖ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2012 du service de l'eau qui peut se résumer comme suit :

## **SECTION D'EXPLOITATION**

|   |              |
|---|--------------|
| ➤ DEPENSES .....                            | 183 467,42 € |
| ➤ RECETTES D'EXPLOITATION .....             | 226 209,33 € |
| ➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT.....      | 42 741,91 €  |
| ➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... | 79 915,28 €  |

**RESULTAT CUMULE EXCEDENT : 122 657,19 €**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

|   |              |
|---|--------------|
| ➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....            | 29 222,27 €  |
| ➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....            | 42 197,83 €  |
| ➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT .....     | 12 975,56 €  |
| ➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... | 327 969,51 € |

**RESULTAT CUMULE EXCEDENT : 340 945,07 €**

### RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 416 043,00 €
- Recettes d'investissement : 20 500,00 €

\*\*\*\*\*

## ❖ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2012 du service de l'assainissement qui peut se résumer comme suit :

### SECTION D'EXPLOITATION

|   |              |
|---|--------------|
| ➤ DEPENSES .....                            | 281 845,78 € |
| ➤ RECETTES D'EXPLOITATION .....             | 313 520,65 € |
| ➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT .....     | 31 674,87 €  |
| ➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... | 111 462,26 € |

**RESULTAT CUMULE EXCEDENT : 143 137,13 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

|   |              |
|---|--------------|
| ➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....            | 71 351,15 €  |
| ➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....            | 91 080,06 €  |
| ➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT .....     | 19 728,91 €  |
| ➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... | 490 918,10 € |

**RESULTAT CUMULE EXCEDENT : 510 647,01 €**

#### RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 583 623,00 €
- Recettes d'investissement : Néant

\*\*\*\*\*

## ❖ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE DE LA FORET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2012 du service de la forêt qui peut se résumer comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

|   |               |
|---|---------------|
| ➤ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....           | 117 660,69 €  |
| ➤ RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....          | 71 640,80 €   |
| ➤ RESULTAT DE L'EXERCICE DEFICIT .....      | - 46 019,89 € |
| ➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... | 70 093,87 €   |

**RESULTAT CUMULE EXCEDENT : 24 073,98 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

|   |               |
|---|---------------|
| ➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....            | 13 898,70 €   |
| ➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....            | Néant         |
| ➤ RESULTAT DE L'EXERCICE DEFICIT .....      | - 13 898,70 € |
| ➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... | 107 781,90 €  |

**RESULTAT CUMULE EXCEDENT : 93 883,20 €**

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 103 179,00 €
- Recettes d'investissement : Néant

\*\*\*\*\*

**II- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012**

Madame le Maire ayant regagné la salle et la présidence de séance, soumet à l'approbation du conseil les comptes de gestion du trésorier qui donnent les mêmes résultats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier.

\*\*\*\*\*

**III- AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

Madame le Maire expose qu'il y aurait lieu, suite au vote des comptes administratifs, de procéder à l'affectation des résultats pour le Compte Administratif Principal et des services annexes.

❖ **AFFECTATION RESULTAT 2012 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

Elle rappelle les résultats du Compte Administratif du budget principal et des restes à réaliser qui étaient les suivants :

- Excédent de fonctionnement ..... 2 211 164,13 €
- Excédent d'investissement ..... 1 798 717,26 €

Les restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement ..... 3 083 224,00 €
- Recettes ..... 56 000,00 €

Soit à financer ..... 3 027 224,00 €

Financement excédent reporté 1 798 717,26 € reste à financer par l'affectation 1 228 506,74 €.

Madame le Maire rappelle que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être en priorité affecté pour couvrir les besoins de financement des RAR si nécessaire.

Elle propose d'affecter la somme de 1 228 506,74 € au 1068, le solde en report de fonctionnement 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 tel qu'il est proposé.

\*\*\*\*\*

❖ **AFFECTATION RESULTAT 2012 D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU**

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2012 du budget du service de l'eau et propose l'affectation.

- Résultat cumulé d'exploitation excédent de ..... 122 657,19 €
- Résultat cumulé d'investissement excédent de ..... 340 945,07 €
- Montant restant à financer sur les RAR ..... 54 598,00 €

Elle propose de procéder à l'affectation par le compte 1068 pour un montant de 54 598,00 € et le solde arrondi de 68 059,00 € en report d'exploitation 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation tel que proposé.

\*\*\*\*\*

❖ **AFFECTATION RESULTAT 2012 D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2012 du budget du service de l'assainissement.

- Résultat cumulé d'exploitation excédent de ..... 143 137,13 €
- Section d'investissement résultat cumulé excédent de ..... 510 647,01 €
- Montant restant à financer sur les RAR ..... 72 976,00 €

Elle propose de procéder à l'affectation par le compte 1068 pour un montant de 72 976,00 € arrondi à 70 161,00 € en report d'exploitation 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation tel que proposé.

\*\*\*\*\*

❖ **AFFECTATION RESULTAT 2012 DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA FORET**

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2012 du budget du service de la forêt

- Section de fonctionnement résultat cumulé excédent de .... 24 073,98 €
- Section d'investissement résultat cumulé excédent de ..... 93 883,20 €
- Montant restant à financer sur les RAR ..... 9 295,80 €

Elle propose de procéder à l'affectation par le compte 1068 pour un montant de 9 295,80 € le solde 14 778,18 € arrondi à 14 778 € en report section de fonctionnement 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement tel que proposé.

\*\*\*\*\*

#### **IV- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013**

Madame le Maire expose qu'il y a lieu, comme chaque année de fixer les taux d'imposition pour l'année en cours.

Elle précise que le projet de budget qui va être soumis au conseil est établi sans augmentation des taux soit le maintien des taux de 2012.

Elle propose au Conseil le maintien des taux donc sans augmentation et, à la proposition de diminution suite à l'intégration à la Communauté de Communes, il est répondu que celle-ci n'ayant eu lieu qu'au 1<sup>er</sup> janvier, et ce que nous apporte à ce jour la Communauté de Communes, ne justifie pas dans l'immédiat une baisse qui ne serait pas significative et n'aurait d'intérêt que celui électoraliste, car, compte tenu des baisses de dotations de l'état annoncées pour 2014 et 2015 cela entraînerait de réaugmenter les taux d'imposition significativement.

Madame le Maire refusant la fausse bonne idée de diminuer en 2013 pour mieux augmenter en 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre le maintien) :

- DECIDE de reconduire les taux d'imposition de 2012 sans augmentation, qui étaient pour mémoire
  - Taxe d'habitation **19,19 %**
  - Taxe Foncier bâti **11,67 %**
  - Taxe Foncier non bâti **24,48 %**
  - Contribution foncière entreprises **18,60 %**

\*\*\*\*\*

#### **V- TARIF H.T. DU M3 D'EAU PERIODE DU 01/07/2013 AU 30/06/2014**

Madame le Maire propose au Conseil de maintenir également le tarif du m3 H.T. pour l'eau. Elle précise que le Conseil n'a pouvoir que de fixer le prix H.T. et que les taxes et redevances venant s'ajouter étant fixées par l'Agence de l'Eau.

Elle rappelle le prix actuel qui n'a pas été changé depuis 2 ans et qui est de 0,50 € H.T. le m3.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de maintenir le prix du m3 de l'eau à **0,50 €** H.T. pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

\*\*\*\*\*

#### **VI- TARIF H.T. DU M3 D'ASSAINISSEMENT PERIODE DU 01/07/2013 AU 30/06/2014**

Madame le Maire propose au Conseil de maintenir aussi le prix H.T. du m3 de l'assainissement à 0,83 € tarif actuel depuis ans, et rappelle également que les taxes ou redevances s'ajoutant à ce prix H.T. sont fixées par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de maintenir la redevance du m3 d'assainissement à **0,83 €** H.T. pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

\*\*\*\*\*

## **VII- ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET SERVICES ANNEXES**

### **❖ BUDGET PRINCIPAL 2013**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les projets de budgets soumis ce soir ont fait l'objet d'un examen lors de la commission plénière spéciale finance ; les conseillers étant donc en possession des documents depuis cette réunion.

Elle donne lecture de la proposition de Budget Primitif Principal pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions)

- ADOPTE le Budget Primitif 2013 qui peut se résumer comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|   |                |
|---|----------------|
| ➤ DEPENSES .....  | 4 554 785,00 € |
| (dont 1 330 000 € virement à la section d'investissement) |                |
| ➤ RECETTES .....  | 4 554 785,00 € |
| (dont 982 657 € excédent reporté)                         |                |

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal ne se prononçant que sur les dépenses et recettes nouvelles

|  |                |
|--|----------------|
| ➤ DEPENSES NOUVELLES DE L'EXERCICE .....                       | 1 835 135,21 € |
| ➤ R.A.R. ....  | 3 083 224,00 € |
| SOIT UN TOTAL DE DEPENSES DE .....                             | 4 918 359,21 € |
| ➤ RECETTES NOUVELLES DE L'EXERCICE .....                       | 3 063 641,95 € |
| (dont virement de la section de fonctionnement 1 330 000,00 €) |                |
| ➤ REPORT excédent d'investissement reporté.....                | 1 854 717,26 € |
| SOIT UN TOTAL DE RECETTES DE .....                             | 4 918 359,21 € |

L'attribution des subventions aux associations (voir tableau en annexe) ont fait l'objet d'un vote séparé et ont été attribuées à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil ayant décidé d'appliquer 2 % d'augmentation et de donner suites à certaines demandes exceptionnelles, lorsqu'il a jugé qu'elles étaient justifiées.

Dans le cadre du Budget 2013, les dépenses d'investissement nouvelles principales sont les suivantes :

- Acquisition de logiciel, acquisition de terrain de voirie, aménagement aires de jeux, acquisition d'une mini pelle, de matériel informatique et photocopieur pour école, acquisition d'une auto-laveuse, d'illuminations.
- Travaux : dans les écoles, logements, chaufferie, voirie avec mise aux normes accessibilité, et crédit complémentaire pour le projet d'aménagement du centre bourg (scolaire, périscolaire, Maison des associations).

\*\*\*\*\*

## ❖ **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire soumet ensuite le projet de Budget Primitif 2013 du service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE le Budget Primitif 2013 du service Assainissement qui peut se résumer comme suit :

### **SECTION D'EXPLOITATION**

|  |              |
|--|--------------|
| ➤ DEPENSES .....                                     | 442 402,00 € |
| (dont 50 000 € virement à la section investissement) |              |
| ➤ RECETTES .....                                     | 442 402,00 € |
| (dont résultat reporté de 70 161,00 €)               |              |

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal ne se prononçant que sur les dépenses et recettes nouvelles

|   |              |
|---|--------------|
| ➤ DEPENSES NOUVELLES .....                            | 144 018,67 € |
| ➤ R.A.R. ....   | 583 623,00 € |
| SOIT UN TOTAL DE DEPENSES DE .....                    | 727 641,67 € |
| ➤ RECETTES NOUVELLES .....                            | 216 994,67 € |
| (dont virement de la section d'exploitation 50 000 €) |              |
| ➤ RESULTAT REPORTE EXCEDENT .....                     | 510 647,00 € |
| SOIT UN TOTAL DE RECETTES DE .....                    | 727 641,67 € |

Les principales dépenses d'investissement nouvelles : remplacement des pompes à boues, renforcement de poste Z.I. etc.

\*\*\*\*\*

## ❖ **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE le Budget Primitif 2013 du service de l'eau qui peut se résumer comme suit :

### **SECTION D'EXPLOITATION**

|  |              |
|--|--------------|
| ➤ DEPENSES .....                                       | 269 839,00 € |
| (dont 30 000 € virement à la section d'investissement) |              |
| ➤ RECETTES .....                                       | 269 839,00 € |
| (dont excédent résultat reporté de 68 059,00 €)        |              |



## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal ne se prononçant que sur les dépenses et recettes nouvelles

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| ➤ DEPENSES NOUVELLES ..... | 73 590,40 €  |
| ➤ R.A.R. ....              | 416 043,00 € |

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES DE ..... 489 633,40 €

|   |              |
|---|--------------|
| ➤ RECETTES NOUVELLES .....                              | 128 188,40 € |
| ➤ Excédent reporté (340 945,00 €) +R.A.R. (20 500,00 €) | 361 445,00 € |

SOIT UN TOTAL DE RECETTES DE ..... 489 633,40 €

\*\*\*\*\*

## **❖ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE LA FORET**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE le Budget Primitif 2013 du service de la forêt qui peut se résumer comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|   |              |
|---|--------------|
| ➤ DEPENSES .....<br>(dont virement à la section d'investissement 34 821,00 €) | 121 765,00 € |
| ➤ RECETTES .....<br>(dont excédent reporté de 14 778,00 €)                    | 121 765,00 € |

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal ne se prononçant que sur les dépenses et recettes nouvelles

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| ➤ DEPENSES NOUVELLES ..... | 34 821,00 €  |
| ➤ R.A.R. ....              | 103 179,00 € |

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES DE ..... 138 000,00 €

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| ➤ RECETTES NOUVELLES ..... | 44 116,80 € |
| ➤ EXCEDENT REPORTE .....   | 93 883,20 € |

SOIT UN TOTAL DE RECETTES DE ..... 138 000,00 €

\*\*\*\*\*

## **VIII- ARRET PLAN LOCAL D'URBANISME**

Madame le Maire ayant refait l'historique du dossier ainsi que l'adjoint à l'urbanisme, elle soumet au Conseil l'arrêt du PLU.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ARRETE le Plan Local d'Urbanisme

\*\*\*\*\*

### **IX- AUTORISATION DE DEPOT DOSSIERS DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire expose que, dans le cadre du Budget, des montants sont susceptibles de bénéficier de subventions et que des dossiers sont établis de demandes, mais il faut que le Conseil l'autorise à les déposer. Il s'agit de subventions d'une part dans le cadre du projet aménagement centre bourg (scolaire, périscolaire, Maison des Associations) et d'autre part 4 dossiers (voirie communale, mise en accessibilité, éclairage public, aire de jeux).

Le Conseil, après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder au dépôt des dossiers de demandes de subventions précitées.

\*\*\*\*\*

### **X- AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE POUR MISE A DISPOSITION PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES HAUTES-VOSGES**

Madame le Maire expose que, suite à l'intégration de la commune à la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges, il y a lieu de signer une convention pour la mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de Communes.

Elle donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

### **XI- FORFAIT MENAGE FUNERARIUM**

Madame le Maire expose qu'ayant maintenant assez de recul sur l'entretien du funérarium, il y aurait lieu de fixer un forfait ménage pour les parties communes (hall d'entrée et sanitaires) ; elle suggère, suite à la proposition de la commission plénière de fixer le montant à 30,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- FIXE le forfait ménage pour les parties communes du funérarium à **30,00 €** tarif qui sera revu chaque année avec ceux d'occupation de celui-ci.

\*\*\*\*\*

## **XII- REFUS DE FISCALISATION CONTRIBUTION COMMUNALE AU SIVUIS DU SECTEUR DE REMIREMONT**

Madame le Maire expose que, comme chaque année, il faut se prononcer sur la fiscalisation ou non de la contribution communale (**9 945,29 €**) au SIVUIS du secteur de Remiremont.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- REFUSE la fiscalisation de la contribution communale au SIVUIS

\*\*\*\*\*

## **XIII- REMISE GRACIEUSE DETTE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres :

- ACCEPTE la remise gracieuse de dettes (suite à un décès).

\*\*\*\*\*

## **XIV- DEMANDES D'ADHESION DE COMMUNES AU SDANC**

Madame le Maire expose que le Conseil Syndical du SDANC, lors de sa réunion du 4 mars, a émis un avis favorable à l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat et que le Conseil, à son tour, doit se prononcer.

Le Conseil, après avoir entendu Madame le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable à l'adhésion des communes d'AINGEVILLE, ALLARMONT, MIDREVAUX et du SIEA des Côtes et de la Ruppe.

\*\*\*\*\*

## **XV- MODIFICATION DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES HAUTES-VOSGES**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges et de la délibération du Conseil Communautaire ayant pour objet « la prise de compétence schéma de cohérence territoriale – modification des statuts ».

Dans la délibération, il est indiqué que « la première demande consiste à définir un périmètre dans lequel l'élaboration de ce document de planification paraît la plus cohérente ».

Or, à ce jour, ce périmètre n'est pas défini, et il paraît prématuré de modifier les statuts ; cette modification portant sur la compétence élaboration, révision, modification et suivi du schéma de cohérence territoriale.

Conformément à l'article L 5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, par 12 voix contre (6 abstentions) :

- EMET un avis défavorable à la proposition de modification de statuts de la Communauté de Communes telle que proposée, considérant qu'il est prématuré de procéder à cette modification alors que la phase 1 « définition du périmètre » n'est pas exécutée.

**INFORMATION :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil du courrier de réponse de la Préfecture à la lettre du 5 mars adressée par le représentant de la liste « Remettre Eloyes en marche » s'interrogeant sur la légalité de l'avenant de maîtrise d'œuvre du projet scolaire.

Les services préfectoraux indiquant qu'ils n'engageront pas de recours à l'encontre de l'avenant de maîtrise d'œuvre, ceci compte tenu que la réponse à cette question fait l'objet de positions contraires développées par la doctrine et les Tribunaux Administratifs qui n'ont pas été, à ce jour, tranchées par le Conseil d'Etat.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 40 mn.

Le Maire,

Nelly CLAUDEL

## ETAT DES SUBVENTIONS 2013 ATTRIBUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ELOYES

| NOMS ASSOCIATIONS                        | SUBVENTION<br>EXCEPTIONNELLE<br>2013 | SUBVENTION 2013    | TOTAL<br>SUBVENTION<br>ANNEE 2013 |
|--|--------------------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| AAPPMA (la pêche)                        |                                      | 510,00 €           | 510,00 €                          |
| A.D.P.E.A. des écoles d'ELOYES           |                                      | 250,00 €           | 250,00 €                          |
| AMICALE ANC. FFI HAUT DU BOIS            |                                      | 168,00 €           | 168,00 €                          |
| AMICALE DES ANCIENS A.F.N.               |                                      | 168,00 €           | 168,00 €                          |
| AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRE          |                                      | 168,00 €           | 168,00 €                          |
| AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL            |                                      | 1 353,00 €         | 1 353,00 €                        |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS             |                                      | 1 040,00 €         | 1 040,00 €                        |
| ASSOC. DES AMIS DE L'ABRI                |                                      | 718,00 €           | 718,00 €                          |
| ASS. LEGION VOSGIENNE DES A.C.           |                                      | 213,00 €           | 213,00 €                          |
| ASSOCIATION LOCALE DES A.D.M.R.          |                                      | 2 913,00 €         | 2 913,00 €                        |
| ASS. RECH. ARCHEO.HIST. ELOYES           |                                      | 844,00 €           | 844,00 €                          |
| ASSOC. SPORTIVE COLLEGE ASSU-UNSS        |                                      | 153,00 €           | 153,00 €                          |
| ASSO. DOUBLE CROCHE                      |                                      | 2 289,00 €         | 2 289,00 €                        |
| ASSOCIATION FAMILIALE                    | 200,00 €                             | 1 200,00 €         | 1 400,00 €                        |
| BIBLIOTHEQUE HOPITAL REMIREMONT          |                                      | 59,00 €            | 59,00 €                           |
| BILLARD CLUB ELOYES                      |                                      | 252,00 €           | 252,00 €                          |
| C.A.P.E.V.                               |                                      | 492,00 €           | 492,00 €                          |
| C.L.L.T.T. ELOYES                        |                                      | 583,00 €           | 583,00 €                          |
| CLUB 3EME AGE ELOYES                     |                                      | 507,00 €           | 507,00 €                          |
| CLUB LEO LAGRANGE                        |                                      | 1 665,00 €         | 1 665,00 €                        |
| CLUB PHILATELIQUE                        |                                      | 250,00 €           | 250,00 €                          |
| ECOLE DE MUSIQUE (sous conditions)       | 1 000,00 €                           | 3 570,00 €         | 4 570,00 €                        |
| FOOTBALL CLUB ELOYES                     |                                      | 11 132,00 €        | 11 132,00 €                       |
| FOOTBALL CLUB ELOYES (Ecole foot jeunes) |                                      |                    |                                   |
| FOYER SOC.EDU. COLLEGE                   |                                      | 177,00 €           | 177,00 €                          |
| CLUB GRIMPONS                            |                                      | 583,00 €           | 583,00 €                          |
| LA JEUNE GARDE ELOYES                    |                                      | 6 018,00 €         | 6 018,00 €                        |
| LA PREVENTION ROUTIERE                   |                                      | 59,00 €            | 59,00 €                           |
| NEW SYMPHONY                             |                                      | 1 665,00 €         | 1 665,00 €                        |
| OCCE COOP. SCOL. MATERNELLE CENTRE       |                                      | 1 127,15 €         | 1 127,15 €                        |
| OCCE COOP. SCOL. MATERNELLE F. SALMON    |                                      | 602,69 €           | 602,69 €                          |
| OCCE COOP. SCOL. ECOLE PRIMAIRE          |                                      | 2 352,78 €         | 2 352,78 €                        |
| LE PETANQUE CLUB                         |                                      | 816,00 €           | 816,00 €                          |
| SKI CLUB ELOYES                          |                                      | 3 069,00 €         | 3 069,00 €                        |
| TENNIS CLUB ELOYES                       |                                      | 714,00 €           | 714,00 €                          |
| LES RESTAURANTS DU CŒUR                  |                                      | 562,00 €           | 562,00 €                          |
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE         |                                      | 16 000,00 €        | 16 000,00 €                       |
| ASSOCIATION CLASSE 85                    | 500,00 €                             |                    | 500,00 €                          |
| PROVISIONS POUR RESTE A DEFINIR          |                                      | 13 057,38 €        | 13 057,38 €                       |
|  |                                      |                    |                                   |
| <b>TOTAL DU CREDIT INSCRIT</b>           | <b>1 700,00 €</b>                    | <b>77 300,00 €</b> | <b>79 000,00 €</b>                |